



## Compte-Rendu du Conseil Municipal Mairie de Saint-Laurent

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi treize janvier à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Date de convocation : le 10/01/2022.

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 11

**PRESENTS** : AVOUAC Boris, MATTELIN Fabien, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, LENEVEU Nicolas, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure.

**ABSENTS** : PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, MARECHAL Aurélie, NOUASSRIA Eva, GRAF Thomas, RIN Kévin.

**Ont donné pouvoir** : RIN Kévin à AVOUAC Boris.

Monsieur PUIS Xavier a été nommé secrétaire de séance.

---

### **Ordre du jour**

1. Approbation du compte rendu du conseil du 25 novembre 2021
2. Choix des entreprises pour le marché « Extension du groupe scolaire »
3. Instauration de la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture
4. Points divers

---

### *Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h25*

#### **1. Approbation du compte rendu du conseil du 25 novembre 2021**

Approbation à l'unanimité.

#### **2. Délibération 2022 01 01 – Choix des entreprises pour le marché « Extension du groupe scolaire »**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code des Marchés Publics, une consultation pour le choix des entreprises pour le marché de l'extension du groupe scolaire : salle de classe, cantine et halte-garderie périscolaire a été lancée.

Ce marché se compose de 14 lots :

- Lot n°1 : Terrassement – VRD – Paysage
- Lot n°2 : Gros œuvre – Maçonnerie
- Lot n°3 : Charpente – Couverture
- Lot n°4 : Etanchéité
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures
- Lot n°6 : Enduits de façade
- Lot n°7 : Doublages – Cloisons – Faux plafonds
- Lot n°8 : Carrelages – Faïences
- Lot n°9 : Menuiseries intérieures
- Lot n°10 : Sols souples
- Lot n°11 : Peintures

Lot n°12 : Chauffage – Ventilation – Sanitaires

Lot n°13 : Electricité – Cfo – Cfa

Lot n°14 : Equipement de cuisine

La date limite de remise des offres était fixée au 8 novembre 2021 à 12h00.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir comme titulaire pour le :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
1 - Terrassement – VRD – Paysage	BESSON TP 561 Impasse de Chavanettes 74800 SAINT-LAURENT	110 413,59 €
2 - Gros œuvre – Maçonnerie	SAS TRINDADE 29 impasse des Contamines 74930 PERS-JUSSY	262 234,85 €
3 - Charpente – Couverture	LP CHARPENTE 1783 Route de l'Amy 74350 ALLONZIER LA CAILLE	68 995 €
4 - Etanchéité	ETANCHEITE DAUPHINOISE 450 rue de Longifan 38530 CHAPAREILLAN	24 605,65 €
5 - Menuiseries extérieures	AIBI INNOVATION La cascade 2 – 85 chemin du moulin 73100 GRESY SUR AIX	89754,66 €
6 - Enduits de façade	SARL EMP 160 rue des Lys 74330 EPAGNY METZ TESSY	32 850 €
7 - Doublages – Cloisons – Faux plafonds	GMP 896 chemin de Chantepoulet 74330 POISY	57 800 €
8 - Carrelages – Faïences	Conception Réalisation Carrelages 19 impasse Denis Papin 73100 GRESY SUR AIX	28 000 €
9 - Menuiseries intérieures	PELLET JAMBAZ MENUISERIE 395 rue de Saxel 74420 BOEGE	74 968,99 €
10 - Sols souples	LAPORTE SAS 66 rue des Chênes ZA des Glières 74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	15 770,77 €
11 - Peintures	SARL EMP 160 rue des Lys 74330 EPAGNY METZ TESSY	11 150 €
12 - Chauffage – Ventilation – Sanitaires	SARL FLUID'AIR 20 rue de Sansy 74600 SEYNOD	163 414,98 €
13 - Electricité – Cfo – Cfa	SDEL SAVOIE LEMAN Parc Altaïs – 51 rue Adrastée 74650 CHAVANOD	60 957,39 €
14 - Equipement de cuisine	CUNY PROFESSIONNEL 223 bd du 8 mai 1945 01000 BOURG EN BRESSE	21 070 €
	TOTAL HT	1 021 985,88 €
	TOTAL TTC	1 226 383,06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** le choix des entreprises pour le projet de l'extension de l'école comme présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **3. Délibération 2022 01 02 - Instauration de la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture**

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12, d),

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 3 octobre 2019,

Considérant que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 a défini de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme, et à ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme,

Considérant que l'article R 421-12, d) du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la Commune,

Considérant que la Commune a fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement du PLU dans un but de qualité du paysage urbain,

Considérant que l'instauration de la déclaration préalable pour les clôtures permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par le PLU, et donc éviterait la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal

### **4. Points divers**

- Ecole :
  - le Service Minimum d'Accueil a été organisé lors de la grève du 13 janvier, 5 enfants étaient accueillis. Ce fonctionnement est à pérenniser.
  - L'inscription et la visite des CP aura lieu le 4 mars
  - Un sondage est en cours auprès des parents pour connaître le quotient familial et éventuellement le mettre en place pour le tarif de la cantine et du périscolaire
  - Le conseil municipal des jeunes doit se réunir le 22/01 pour évoquer les projets.
  - Installation de capteurs de CO2 : à voir avec les enseignants mais à priori le dispositif est très onéreux pour le bénéfice apporté, il vaut mieux aérer de façon régulière spontanément.
  - Socle numérique dans les écoles : Le total dépensé est de 14 205 €, la commune devrait recevoir une subvention d'environ 7 880 €.
- Communication :
  - Le bulletin municipal est en cours de correction et la distribution est prévue fin janvier/début février
  - Retour d'habitants sur les réseaux : tout le monde n'est pas sur les réseaux et trouvent qu'ils n'ont pas assez d'informations. Il serait peut-être opportun de réfléchir à un panneau lumineux.
- Environnement : Une réunion est prévue le mardi 18/01 pour évoquer les pistes cyclables avec le cabinet d'études Akènes.
- CCAS : Il y a quelques dysfonctionnement avec la distribution des paniers, notamment avec les délais. Il y a également un manque de contact avec les personnes à cause du covid.
- Le téléthon a été un très grand succès. L'évènement a permis de recueillir 5557 euros.
- Proxim'iti : Il y a une forte de demande pour une liaison Saint-Laurent/Saint-Pierre-en-Faucigny cependant ce n'est pas possible car la société est en difficulté financière et cette liaison n'est pas rentable.

- Ferme de Pré Jourdan : un mouvement revendicatif et pacifique a eu lieu le mardi 4 janvier pour soutenir les agriculteurs. Une cagnotte a été mise en place. Le Maire et les Adjoints ont eu un rendez-vous avec Coralie Amar une vétérinaire pour expliquer quelques points et faire un suivi auprès du ministère.
- Installation de l'antenne : un calendrier est défini pour les travaux : semaine 7 première approche puis étalé sur le 1<sup>er</sup> semestre.

***Fin de la séance à 21h25***

